



BULLETIN de novembre 2020

Madame, Monsieur,

Nous vous présentons un nouveau bulletin dans une situation de confinement et nous espérons que personne dans votre entourage n'est touché par la pandémie.

Grâce aux mails et aux visioconférences, le bureau de St-Simon Environnement continue à travailler sur les nombreux thèmes touchant à la vie dans notre quartier.

Nous avons pu poursuivre les discussions avec la Maire de quartier et les services de la Ville. Vous trouverez ci-dessous des informations nombreuses sur St-Simon.

T. BARBERO, Président de St-Simon Environnement

Visioconférence avec Mme Ochoa

En collaboration avec le Collectif, nous avons organisé une visioconférence le 18 novembre pour faire le point avec Mme Ochoa sur plusieurs sujets d'actualité du quartier.

- Avis de la maire de quartier sur le projet immobilier du 46 ch du Loup : négatif en l'état.
- Avis de la maire de quartier sur le projet immobilier du 12 rue Bayes : pas de décision donnée sur ce projet. Demande a été faite par la mairie de réduire considérablement le nombre de logements et d'aérer les constructions sur le terrain.
- Situation du 17 rue Réguelongue :



Mme Ochoa a signalé cette propriété au service de l'urbanisme.

En cas de tentative de vente de ce bien qui fait partie d'une succession toujours non réglée, la Maire de quartier en sera avertie.

Nous lui avons suggéré de se renseigner pour voir s'il existe une procédure qui permettrait à la Mairie d'acquérir ce bien qui est malheureusement en train de se dégrader.

- Modification du PLUi-H : les demandes des élus et des associations commenceront à être recueillies dans quelques mois. Le Plui-H sera modifié avec une application de nouvelles règles au plus tôt en juin 2022. Nous comptons sur cette modification pour accentuer encore la protection du quartier contre une trop grande densification, tout en favorisant la construction de logements individuels T4 ou T5 recherchés par les familles, mais que la promotion immobilière ne construit pratiquement plus pour des motifs de rendement financier.

Il faut savoir qu'en 2019, 66% des logements neufs vendus à Toulouse l'ont été à des investisseurs bénéficiant de la loi Pinel qui favorise l'achat de T2 et T3. Quant aux 34% d'acquéreurs-occupants, avec un prix de vente dans le neuf qui dépasse les 4000€/m², il leur est financièrement difficile d'accéder à de grands logements neufs.

- Gymnase : le délai de réalisation de 4 ans semble très important comparativement à la construction de 2 collèges en 2 ans par le CD31. Madame Ochoa va se renseigner auprès du service des Sports.

- Rénovation de Paul Bert rue Réguelongue : le projet n'est pas abandonné, bien au contraire. Les divers services concernés travaillent à l'évaluation des besoins des associations et du centre d'animation. Mme Ochoa participera à une réunion de travail cette semaine
- Poursuite des ateliers déplacements-circulation :
Les réunions thématiques Paul Bert, Réguelongue et Guilhermy de novembre ont été annulées, mais Mme Ochoa souhaite que les discussions se poursuivent. Des réunions en distanciel permettront à des porte-paroles des groupes de travail d'échanger avec les services pour ne pas bloquer le processus.
Pour exemple, des parents membres de la FCPE Paul Bert se sont réunis et ont fait déjà part de leurs avis sur les propositions d'aménagements des services techniques.
- Expérimentation du sens unique ch de Canto et Renard : le questionnaire pour recueillir l'avis des habitants des portions des rues concernées va être distribué début décembre. Ensuite Mme Ochoa décidera ou non de l'expérimentation de cette mise en sens unique qui pourrait alors se faire alors en début d'année 2021.
Un panneau STOP sera mis en place au croisement du chemin neuf et du chemin de Canto-Laouzetto.
- Achat par la mairie de la maison à l'angle de Canto et du Renard :



Lors des ateliers de circulation, il avait été évoqué la possibilité d'acquérir cette maison vétuste pour réaménager le croisement qui n'offre aucune visibilité. Les discussions avec le propriétaire avancent.

Nous avons demandé s'il était également possible d'acquérir un des lots de terrain chemin du Renard pour y aménager un petit parking qui pourrait permettre aux parents des élèves de l'école Canto de déposer les enfants.

- Poteau EDF ch de Canto, entre la rue du cimetière et le ch Neuf :



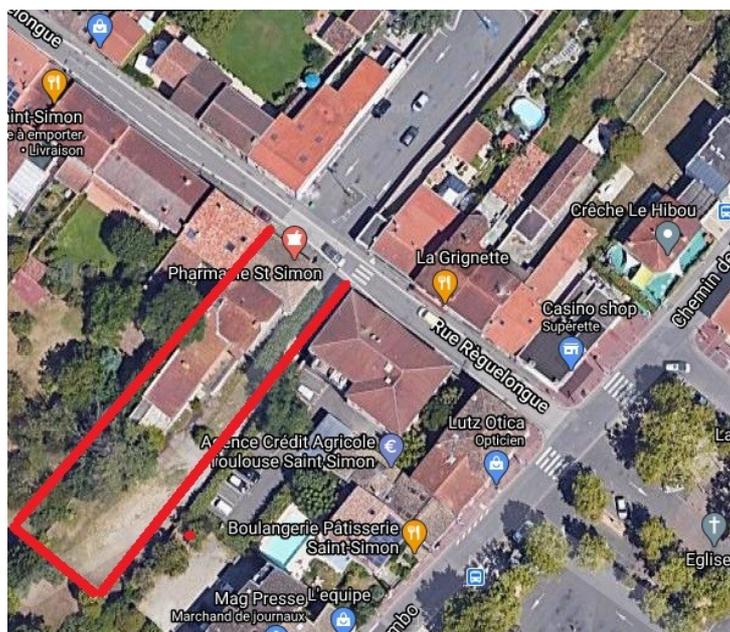
Les services du pôle territorial ont demandé à ENEDIS, gestionnaire du réseau électrique, de supprimer ce poteau qui empêche les véhicules de se croiser à cet endroit.

Nous n'avons pas encore la date de réalisation de cette opération qui évitera quelques tensions dans ce point de congestion du quartier.

- Planning de réalisation des aménagements de voirie actés lors des ateliers circulation : la plupart des travaux seront effectués fin 2020 et début 2021. On peut citer par exemple :
 - Chemin Liffard – Abaissé de bordures en sortie de la piste cyclable qui vient du chemin de Basso Cambo et longe les terrains de sport + renforcement de la signalisation du double sens cyclable
 - Carrefour Charpy-Basso : Panneau de position à supprimer – Panneau de pré-signalisation à mettre en place
 - Depuis le groupe scolaire Paul Bert sur le Chemin Liffard, signaler le parking du centre d'animation situé à 30m avec le nombre de places disponibles
 - Intersection Eisenhower/Route de Seysses, remplacement de la plaque d'égout creuse et déplacement du panneau de rue route de Seysses
 - Arrêt de bus Valmy sur Eisenhower : pose d'un panneau de signalisation pour ralentir les cyclistes
 - Rue Jean Weber – organisation du stationnement
 - Rue Carovis : déplacement des coussins Lyonnais
 - Ajout de potelets anti-stationnement rue du cimetière
- Planning de l'installation du parcours de santé sur les Tibaous : réalisation au 1er trimestre 2021.
- Accueil vélos pour les enfants à l'école Canto Laouzetto : installation en décembre
- Réunion spécifique Guilhermy avec des habitants et des parents d'élèves : Mme Ochoa y est favorable. A programmer en fonction des contraintes sanitaires.
- Emplacement de l'éventuelle 5ème école : la mairie a acquis en 2019 un terrain de 6000 m² vers le ch Licard, mais nous avons appris que cet emplacement pourrait être remplacé par une implantation à côté du collège Guilhermy, sur le terrain de l'ancienne école provisoire. Si ce dernier emplacement était finalement choisi, les flux de véhicules induits par le collège et des deux groupes scolaires risqueraient de saturer toute la zone.
Mme Ochoa ne dispose pas d'informations sur ce projet, mais elle nous a indiqué que s'il devait y avoir construction d'un 5ème groupe scolaire, la Maire de quartier aurait son avis à donner.

- Création d'une salle associative à Guilhermy : 2 locaux commerciaux sont en vente et nous avons demandé que la Mairie en achète un pour y réaliser une salle associative à destination des habitants. Mme Ochoa souhaite évaluer le besoin avant de demander l'acquisition d'un local. Les deux locaux en cours d'acquisition seraient occupés par un ostéopathe et un naturopathe.
- Sécurité, renforcement vidéo surveillance, permanences de la police municipale : les études pour l'ajout de caméras à Toulouse devraient démarrer début 2021. Les habitants seront associés au choix des emplacements. En ce qui concerne le renforcement des effectifs de PM sur le quartier et la création d'une permanence, il faudra attendre le recrutement et la formation des nouveaux agents pour savoir quel sera le volume de renforts.
- Construction de l'école Canto définitive : de nombreux cabinets d'architectes ont participé au concours et 3 sont encore en lisse pour proposer un projet. Les critères de choix se sont focalisés sur des cabinets toulousains, leur volonté de travailler en concertation et leur expérience. Nous avons demandé que les associations et parents d'élèves puissent émettre un avis sur le projet lorsque le cabinet choisi aura avancé dans son travail.
- Plantations d'arbres dans le quartier : les arbres plantés l'hiver dernier qui n'ont pas résisté à l'été étant sous garantie, ils seront remplacés cet hiver. Ceux des Tibaus sont en train de l'être.
- Taxe d'Aménagement Majorée : nous avons développé nos arguments auprès de Mme Ochoa, en particulier en demandant davantage de transparence sur l'affectation des revenus de cette taxe et sur le sentiment d'injustice ressenti par les habitants qui sont amenés à la payer (voir article en fin de bulletin).

Centre médical



Une très bonne nouvelle pour le quartier :

Le permis de construire pour le projet de centre médical au centre de St-Simon est en passe d'être déposé.

Il sera situé derrière la pharmacie de la rue Réguelongue et accueillera à terme plusieurs médecins et professionnels de santé dont le quartier a le plus grand besoin.

Avec l'accroissement de la population, de nombreux St-Simoniens doivent se déplacer à Tournefeuille ou à Cugnaux.

Ce nouvel équipement devrait permettre d'attirer de nouveaux médecins, ce qui n'est pas chose aisée en cette période.

Nous espérons que tout se passera bien au niveau de l'instruction du permis et que la réalisation pourra démarrer au plus tôt.

Un grand merci aux porteurs de ce projet !

Le vélo à St-Simon



Les arceaux pour attacher les vélos à l'école Canto-Laouzeto ont été installés.

D'autres arceaux vont être ajoutés prochainement à l'intérieur de l'enceinte de l'école.

Réunion avec M. Perrin, adjoint au Maire chargé du dossier « vélo » : une réunion avait été programmée avec M. Perrin qui devait venir le 7 novembre à vélo à St-Simon pour évaluer les possibilités d'amélioration du réseau cyclable dans le quartier. A cause du confinement, la réunion a été reportée.

Une piste cyclable route de St-Simon ?

Lors des ateliers sur les déplacements, plusieurs personnes ont proposé l'installation d'une piste cyclable route de St-Simon, en récupérant de l'espace sur le terre-plein central.

Une piste sur cet axe majeur du quartier permettrait de rejoindre le passage souterrain qui permet de traverser Eisenhower en toute sécurité.



Une étude de faisabilité est d'autant plus importante que la piste cyclable entre le ch Liffard et Eisenhower promise depuis 10 ans, butte sur l'achat du terrain concerné par cet emplacement réservé.

Lors des ateliers, nous avons appris que la gestion de la route de St-Simon dépendait d'un service de la Métropole qui n'est pas le pôle territorial, et il a été décidé de prendre contact avec ce service. Nous n'avons pas eu de retour à cette heure.

Des travaux de réfection de la bande de roulement viennent de débuter de nuit sur la route de St-Simon. Nous avons envoyé un courrier commun à Mme Ochoa et à M. Perrin pour les interroger sur ces travaux qui, nous l'espérons, ne compromettent pas la réalisation d'une éventuelle piste cyclable.

Urbanisme



352 ch de Tucaut : le permis de construire que nous avait présenté le promoteur cet été vient d'être déposé.

Il porte sur 25 logements situés au fond d'une parcelle, à proximité de la voie de bus en site propre de Guilhermy.

Nous ne nous étions pas opposés au projet à condition que le bâtiment unique prévu à l'origine soit remplacé par deux bâtiments qui s'intégreront mieux dans leur environnement.

Le promoteur a donc revu son plan et si le permis est accordé, voici à quoi cela pourrait ressembler.

Hormis cet immeuble collectif, nous avons constaté lors du dernier relevé des permis seulement le dépôt de quelques permis pour des maisons individuelles, ce qui correspond tout à fait à nos demandes.

Depuis le 1er janvier 2020, **37** logements ont été accordés sur le quartier, dont **19 maisons individuelles**.

Bonne nouvelle aux Tibaous



Nous venons d'apprendre que la boulangerie des Tibaous va rouvrir avec une nouvelle équipe cette semaine.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans le quartier.

Taxe d'aménagement majorée (TAM)

Lors du Conseil de Toulouse Métropole du 15 octobre, les élus ont voté à l'unanimité la pérennisation du taux majoré à 16% de la taxe d'aménagement à St-Simon/Lafourquette. Ce taux est appliqué dans 6 quartiers de Toulouse, contre un taux de 5% dans le reste de Toulouse.

Cette taxe est payée par le constructeur d'un logement, mais aussi lorsque l'on ajoute une piscine, un garage ou une extension à une habitation existante.

Elle a cours depuis une délibération de novembre 2011 qui avait constaté un manque d'équipements dans le quartier et elle peut représenter une somme conséquente.

Le calcul est le suivant : Surface en m² x 16% x 759€, avec un abattement de 50% sur les 100 premiers m² de la construction.

Et il faut savoir que le garage fermé ou le sous-sol comptent autant que les pièces à vivre du moment que la hauteur dépasse 1.80m. Pour exemple, la construction d'une maison de 100 m² avec un sous-sol total de 100 m² entraînera le paiement de 18 216€ de part intercommunale de TAM.

Pour une construction identique, la taxe se monterait à 5 692€ chez nos voisins des Pradettes ou de Lardenne. Cette différence énorme ne nous semble pas normale et nous nous avons demandé la suppression de ce taux de Taxe Majorée lors de la campagne électorale.

Nous sommes bien conscients des besoins de financement de la Ville et de la Métropole, mais nous avons proposé d'étendre la Taxe Majorée à tous les quartiers de Toulouse, ce qui permettrait de réduire le taux et aussi de ne pas surtaxer certains quartiers.

La réponse de M. Moudenc n'allait pas dans notre sens sur le plan de l'abandon de la TAM, mais il évoquait une mise en cohérence à l'échelle de la ville.

Mettez-vous fin au taux majoré de la Taxe d'Aménagement à St-Simon dès 2020 ?

Je ne suis pas favorable à l'abandon de la TAM. Néanmoins, un bilan sera réalisé pour évaluer son impact et réévaluer le fonctionnement de la TAM, si besoin, pour le rendre plus juste pour tous. Je souhaite, également, plus de transparence sur l'utilisation de la TAM collectée, ainsi qu'une mise en cohérence à l'échelle de la ville.

Peut-être cette étude est-elle en cours, mais la délibération du 15 octobre 2020 reconduit le taux de 16% en laissant penser que cela sera au moins jusqu'en 2025. Cliquer sur ce lien pour consulter la délibération « point d'étape » :

https://deliberations.toulouse.fr/data/archive/20201023_DELIBERATION_DEL-20-0752.pdf

Lors du même Conseil Métropolitain, la commune d'Aucamville a mis en place une TAM sur la totalité des zones d'habitation avec un taux de 13%, de même que celle de Balma, avec un taux de 12%. Blagnac avait procédé de même en 2019.

Nous continuerons à porter cette demande auprès de la Métropole.

PROCHAINE RÉUNION

Le lundi 7 décembre, la réunion du bureau de St-Simon Environnement ne pourra probablement pas se tenir en présentiel du fait des restrictions d'utilisation des salles communales édictées par la Préfecture.

Vous pouvez bien entendu nous contacter par mail à contact@saint-simon-environnement.org.